APPEL A PROJETS 2018

SCHEMA STRATEGIQUE MARTINIQUAIS DES SERVICES AUX FAMILLES

CO-CONSTRUIRE CO-DECIDER CO-FINANCER

L'ACTION PUBLIQUE PARTENARIALE ET CONCERTEE

L'ETAT, La Collectivité
Territoriale de Martinique,
Cap Nord, la CAESM, la
CACEM, la CGSS et la CAF de
la Martinique s'orientent
vers la mise en œuvre
concertée des politiques
publiques sur le territoire de
la Martinique.

Ces politiques visent à réduire les inégalités sociales, et territoriales, et à apporter un soutien particulier aux populations vulnérables et favoriser l'inclusion sociale.

« DITES LE NOUS UNE SEULE FOIS!»

Le dossier de candidature et le PTAS sont à solliciter par simple envoi d'un courriel à l'adresse suivante :

diteslenousuneseulefois.caf martinique@caf.cnafmail.fr

Il devra être retourné en un seul et unique envoi dématérialisé avant le 16 mars 2018 à 18h, à la même adresse.

L'ensemble des cofinancements sollicités devra être indiqué clairement.

Les dossiers seront examinés en conférence des financeurs, puis par les instances de chacun des cofinanceurs sollicités.

FAVORISER LA COHERENCE ET LE REEQUILIBRAGE DES TERRITOIRES

Axes stratégiques pour cet appel à projets

PETITE ENFANCE

Projets permettant d'aider les familles, aux côtés des partenaires, à faire face aux dépenses d'éducation et d'entretien de leurs enfants

- 1. Diversifier l'offre et les alternatives d'accueil innovantes en les adaptant aux spécificités territoriales et en réduisant les inégalités entre les territoires favoriser l'accueil des jeunes enfants notamment dans les territoires les moins couverts actuellement
- 2. Produire des services pour des réponses concrètes aux besoins spécifiques de certaines familles, en particulier sur les publics vulnérables (familles en précarité surajoutée, mères mineures, enfant en situation de handicap), ou horaires atypiques
- 3. Poursuivre la construction, la structuration, le pilotage du réseau, la professionnalisation des acteurs, et la mutualisation des moyens.

JEUNESSE

Projets permettant de soutenir l'action des familles et celles des partenaires dans l'épanouissement des jeunes (éducation et loisirs)

- 1. Accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale
 - contribuer à l'accompagnement éducatif des jeunes sur internet et les réseaux sociaux, et l'éducation à l'image
 - améliorer l'accès et la qualité de l'information mise à la disposition des jeunes
 - renforcer l'égalité des chances et la réduction des inégalités entre les jeunes, afin que chaque jeune trouve sa place dans la société.
 - donner à tous les jeunes les moyens d'être des citoyens engagés, insérés professionnellement et socialement, tolérants et ouverts à toutes les formes de mixité, culturelle, sociale, fille/garçon, etc.
 - favoriser l'engagement « éclairé » des jeunes, en privilégiant un accompagnement éducatif.
 - soutenir et valoriser l'engagement des jeunes et leur participation active à la vie du territoire, en favorisant leur prise de responsabilité et la transmission des valeurs de la République.
 - soutenir et encourager la capacité à agir et entreprendre des jeunes, comme acteurs des projets qui les concernent.

2. Favoriser le savoir vivre ensemble et la solidarité

- privilégier l'autonomie des jeunes (santé, mobilité, culture, loisirs, logement...) et l'accès aux droits.
- soutenir les jeunes différemment, en leur proposant un cadre participatif et porteur de valeurs, qui ne soit pas axé sur l'individualisme et la « consommation » passive d'activités.
- favoriser les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents, avec les institutions
- Inclure la prise en compte du handicap, qui est une ambition transversale à toutes les orientations.

3. Améliorer l'offre éducative

- accompagner à la professionnalisation des acteurs du secteur de la jeunesse
- promouvoir la médiation sociale dans les lieux accueillant des jeunes (aménagement par les jeunes des nouveaux espaces de loisirs dans le respect de l'environnement- création de conseils de jeunes- mise en place d'accueils de jeunes ...)

PARENTALITE

Projets innovants permettant d'accompagner les familles dans leur rôle et leurs responsabilités éducatives, avec le concours des partenaires

- 1. Développer des actions parentalité sur les territoires peu ou non couverts. Une articulation sera recherchée entre acteurs du secteur associatif et professionnels intervenants sur le terrain, et une dynamique intercommunale.
- 2. Réalisation d'actions de formation en direction des opérateurs et des parents

LOGEMENT

Contribuer à l'amélioration du logement des familles et de leur cadre de vie. Projets permettant de :

- 1. Diversifier, accompagner, et adapter l'offre de logement à loyer modéré, et proposer des alternatives d'offre de logement innovantes intergénérationnel, intermédiation locative, etc...)
- 2. Encourager la captation de logements vacants pour une remise sur le marché à des couts modérés
- 3. Faciliter l'accès au logement; développer des dispositifs innovants facilitant la recherche de logement et la solvabilisation des demandeurs
- 4. Innover dans la lutte contre l'indécence dans le logement, et accompagner les propriétaires dans leur démarche de réhabilitation ou d'accession sociale,
- 5. Innover sur des solutions de sortie de l'indivision successorale

PRECARITE

Projets permettant l'insertion sociale pérenne des personnes et des familles en situation de précarité:

- 1. Développer des actions visant la résorption de la fracture numérique et l'inclusion sociale
- 2. Renforcer l'offre de services à destination des personnes en situation de précarité
- 3. Faciliter l'accès aux droits, la lutte contre le non recours et le renoncement par des actions innovantes

















